

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 en mairie de Trigance sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	7 + 6	13
Total des voix : 15		

**Etaient présents :**

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

**Ont donné pouvoir :**

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Romain COLIN** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteurs de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Paul CORBIER** ;

Délibération  
n°22\_11\_B9\_07

### Co-animation Parc du Verdon 2023 de la démarche REGAIN

REGAIN est une démarche d'accompagnement vers l'agroécologie lancée par le Parc, la Chambre d'agriculture 04, la SCP, AGROSYS qui associe des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole pour développer des pratiques agricoles performantes, résilientes et préservant l'environnement.

Cet objectif vise à répondre aux enjeux forts sur le plateau de Valensole de reconquête de la qualité des eaux souterraines (zones vulnérables nitrates et résidus de pesticides dans les zones de captages prioritaires), de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000), et d'adaptation des exploitations dans un contexte de dérèglement climatique.

L'animation de REGAIN s'inscrit dans le contrat de rivière Verdon, soutenue par l'Agence de l'eau.

L'animation technique de la démarche REGAIN est réalisée conjointement par une animatrice au sein du Parc naturel régional du Verdon et un animateur au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Ces deux co-animateurs consacrent un mi-temps chacun pour animer la démarche, organiser les différentes instances de coordination et de pilotage et réaliser les échanges et travaux nécessaires à la cohérence de la démarche. Cette animation globale est primordiale pour permettre l'atteinte des objectifs.

Les co-animateurs ont aussi la charge d'animer, coordonner et intervenir dans la réalisation des différentes actions techniques. Pour le Parc, en 2023, est prévue la poursuite des expérimentations sur les impacts des pratiques sur la qualité des sols à travers une nouvelle campagne d'analyses de sol et d'enquêtes auprès des agriculteurs, ainsi que des actions de communication pour faire connaître les résultats de ces expérimentations : articles, formations et journées rencontres techniques. De plus, un travail sur la diversification des cultures démarre en 2023 avec les partenaires REGAIN, l'union de coopératives DuranSia, Arvalis, Agribio04 et le GIEE Essen'sol. Ce travail inclus dans la démarche REGAIN fait néanmoins l'objet d'un financement supplémentaire CASDAR qui est indépendant de la demande déposée auprès de l'Agence de l'Eau.

Le budget de l'opération est constitué essentiellement d'un mi-temps du poste de chargée de projet agroécologie.

**Coût total TTC : ..... 51 184 €**

Agence de l'eau (65%) ..... 33 269 €

Autofinancement (35 %) ..... 17 915 €

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

suivant les signatures

Extrait conforme

NATUREL

REGIONAL DU

VERDON

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le